PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON
EN SA SÉANCE DU JEUDI 3 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois février, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Gorron, légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Conseillers présents : 19
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.
Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire – Mme FOURNIER C., M. LEVEQUE M., Mme COTTEAU B., M. CONEUF R. Adjoints – POIRIER J. conseiller municipal délégué - CHENE A., CRONIER A., DIVAY N., DOUDARD J., FOURMOND L., GUERRIER G., HUBERT F., JUGUET S., LEJEUNE G., LHUISSIER J., PIQUET P., ROUSSEAU J.J.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme DELANGLE C. donne pouvoir à M. CONEUF R., M. DUVAL L. donne pouvoir à M. POIRIER J.- Mme GALLIENNE C. donne pouvoir à Mme COTTEAU B., M. MARTIN P. donne pouvoir à Mme GUERRIER G.
Absents excusés : M. BOULLE D.

Secrétaire de séance : Mme Jessica DOUDARD.

Après que M. le Maire ait énoncé les pouvoirs donnés pour la séance, Mme GUERRIER se dit surprise d'entendre de recevoir le pouvoir de M. MARTIN, n'ayant pas été contactée par ce dernier concernant un pouvoir.

Elle souhaite également prendre la parole en début de séance pour s'adresser aux membres du conseil municipal quant à sa position vis-à-vis de M. MARTIN : « Vous avez peut-être été surpris de mon expression libre publiée dans le Gorron infos du mois de février, mais je devais m'expliquer pour les Gorronnais et aussi vous dire que je ne suis pas très à l'aise au conseil et pour cause. S'agissant des réunions de commission, tout se passe bien, rassurez-vous ! Dans ce contexte assez contrariant il m'est difficile d'avancer comme je le souhaiterai.
C'est pourquoi, à partir de maintenant, je serai indépendante, libre de mes choix et surtout, sans contrainte ».

L'ensemble des élus présents remercie Mme GUERRIER pour son intervention.

Mme GUERRIER informe également l'assemblée qu'elle démissionne de son poste de trésorière du comité des fêtes et remet le dossier concernant la trésorerie à M. le Maire pour qu'il soit transmis au Président du comité des fêtes

Poursuivant la séance, Monsieur le Maire demande au conseil s'il existe des observations quant au compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021.
Sans observations, le compte-rendu de la séance du 16 décembre est adopté à l'unanimité.

Il est demandé au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
- Convention avec la Fourrière départementale de la Mayenne.

Accord du conseil.

I – ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES :

Après avoir demandé à l'assemblée si le compte-rendu de la dernière réunion de la commission n'appelait pas de précision, Mme FOURNIER informe l'assemblée que la communauté de communes a adhéré au dispositif « Pass culture » qui, jusqu'alors, était à destination des jeunes de 18 ans.
A compter de janvier 2022, le Pass culture est également ouvert aux jeunes de moins de 18 ans. Ce dispositif permet de bénéficier d'une offre individuelle mais également collective via les collèges. Il permet de doter les collèges d'une enveloppe pour les dispositifs d'éducation artistique et culturelle, à raison de 25 € par élève pour les classes de 4ème et 3ème.
Il convient aussi de noter que la saison culturelle de la communauté de communes rentre dans ce dispositif.
Lors du dernier conseil communautaire, il a été fait état du Jardins des Renaudies qui fêtera, en 2022, le 30ème anniversaire de l'ouverture au public des jardins. Au cours de l'année, la Région Pays de la Loire prévoit de reconduire l'organisation d'un spectacle vivant dans 15 jardins dont celui des Renaudies.

Mme FOURNIER donne quelques informations sur les réunions qui ont eu lieu ces dernières semaines :

- ***Association du patrimoine Gorronnais*** : L'assemblée générale de l'association du patrimoine s'est tenue en mairie la semaine passée. De nombreux projets sont en préparation pour l'année 2022.
- ***Animations de l'été 2022*** : une deuxième réunion de préparation a eu lieu le 31 janvier, en mairie. Les associations y prenant part ont poursuivi leurs travaux.

Trois lieux pour la tenue des marchés d'été ont été retenus : Place de la Houssaie, près de la piscine et au parc de loisirs.
Les marchés se tiendront de 17 h à 21h.

Comme pour chaque spectacle de la saison culturelle de la communauté de communes, quelques places sont mises à disposition des conseillers municipaux. Le prochain spectacle est programmé le mardi 22 février, à l'Espace Colmont. M.FOURMOND et Mme JUGUET incitent leurs collègues à assister à ces spectacles, tous d'une grande qualité, avec un prix d'entrée très abordable.

A l'issue de ces informations, M. le Maire prend la parole pour évoquer l'heure des réunions. Aujourd'hui, en fonction de la commission, l'horaire varie et il est proposé de fixer l'heure de l'ensemble des réunions (commissions et conseils) à 20h00, sauf circonstances particulières. Cette proposition recueille un avis favorable.

II – SPORT, LOISIRS ET JEUNESSE

Lors de la dernière réunion de la commission, qui s'est tenue le 31 janvier, ont été étudiées les demandes de subvention pour les associations sportives. La commission a souhaité donner un coup de pouce aux associations ayant des jeunes de moins de 19 ans, avec une bonification de 20 € par jeune.

City-stades : une consultation de 5 sociétés spécialisées dans ces équipements a été effectuée.
Ces équipements peuvent faire l'objet de subventions auprès de l'Etat et du conseil départemental. Le total des subventions sollicitées pourrait financer cet investissement à hauteur de 70 à 80%.
Deux city-stades seront implantés, l'un sur le site actuel du skate-park, l'autre au parc de loisirs de la Colmont.
A la question de savoir si cela ne pose pas de problèmes quant au déplacement du skate-park, il est répondu que non et que les 3 modules peuvent être changés de place sans risque particulier.

Pour information, les étudiants BPJEPS ont été reçus en mairie pour leur permettre de mieux connaitre la commune et les équipements tant sportifs que culturels existants.

Les Foulées gorronnaises sont programmées le samedi 2 avril, dans le cadre des manifestations de la Foire Fleurie.
Ce même jour, une étape de la course cycliste du Tour du Bocage et de l'Ernée, traversera la commune.
Opération Octobre Rose : Le 8 octobre 2022, dans le cadre de cette campagne contre le cancer du sein, des manifestations seront organisées avec le club de randonnée, qui animera deux randonnées au cours de cette journée.

III – SOLIDARITÉ

Mme COTTEAU fait état d'une réunion sur ***le projet alimentaire territorial***, organisé par le Groupe d'Action Local Haute Mayenne et à laquelle elle a participé.
Ce projet alimentaire est mis en place pour une durée de deux ans et vise à préserver le foncier agricole, à faire évoluer les pratiques agricoles, à développer les circuits courts, à soutenir la création de nouveaux ateliers de transformation des producteurs locaux. Il a pour objectif également l'intégration d'une alimentation durable en restauration collective. Il convient en effet d'atteindre les objectifs de la loi EGALIM fixés à 50% de produits locaux dont 20% de produits bio.
Sur le territoire communal, le projet alimentaire « Bien manger à Gorron » a déjà été mis en œuvre avec le soutien du CIVAM Bio. Plusieurs réunions et formations ont eu lieu en 2020 et 2021. Le projet arrive à son terme et une réunion de bilan et de restitution est prévue à la salle Jeanne d'Arc le 29 mars prochain, ouverte à tous.
Lors de cette réunion, il y aura des animations, des ateliers de cuisine ainsi qu'une dégustation de produits locaux.

La prochaine exposition, promenade St Laurent, aura pour thème le sport. Une petite équipe a commencé à travailler sur ce projet dont la mise en place est prévue au mois d'avril.

A ce sujet, Mme FOURNIER précise que Gorron ayant reçu le label ville sportive, le fil rouge des animations, manifestations et même du fleurissement jusqu'à l'été sera le sport.

Monsieur LEVEQUE ajoute que, pour l'exposition de photos, en plein-air, ce sont 9 sports qui seront présentés et les photos mettront à l'honneur les jeunes.

Mme COTTEAU informe le conseil qu'une réunion restreinte pour avancer sur le projet de maison solidaire s'est tenue le 2 février. Un point sera fait lors de la prochaine réunion du CCAS.

IV – CADRE DE VIE

Avant de passer la parole à M. CONEUF, M. le Maire tient à rappeler que la commune possède des terrains qui peuvent accueillir des petits jardins et que si les uns et les autres ont connaissance de personnes en recherche d'une parcelle de jardin, celles-ci peuvent s'adresser en mairie.
Travaux en cours :
Immeubles communaux :

1) Monsieur CONEUF fait état du changement des menuiseries à l'étage ***de l'immeuble place Barrabé*** dont le rez-de-chaussée accueille une surface de vente. Les travaux se poursuivront au printemps avec des travaux de couverture. Resteront à mener à bien les travaux d'aménagement de deux petits logements à l'étage.
2) Il est également fait état du projet de ***réhabilitation des HLM de la Colmont (résidence de la Colmont)*** qui se poursuit. Pour ce projet, le conseil départemental a attribué une subvention de 120 853 € au titre des contrats de territoire « volet habitat ».
3) ***Eglise*** : M. JAMAIN, dans le cadre de sa mission d'assistant à maître d'ouvrage, a procédé à une étude poussée du clocher au moyen d'une nacelle. M. JAMAIN remettra son rapport dans les prochaines semaines.
4) ***Services Techniques :***

Locaux : les opérations de désamiantage sont maintenant réalisées. Il a été demandé aux responsables des services techniques de réfléchir à l'avenir en termes d'organisation des locaux.

Organisation : Après quelques mois passés depuis la mise en place du nouvel organigramme des services techniques, il est fait un point sur le fonctionnement qui s'avère positif. M. CONEUF fait état de l'organisation mise en place avec une réunion hebdomadaire où sont conviés les responsables de service : bâtiment, espaces verts, mécanique, secrétariat, en présence du directeur général adjoint des services et de l'adjoint au cadre de vie.
M. HUBERT tient à souligner le travail fait par les services et leur réactivité.

A propos de l'intervention d'Anne-Laure CHOLLET concernant les maisons délabrées depuis de nombreuses années, Mme CHENE souhaite avoir plus de précisions sur ce point.
M. le Maire rappelle que Mme CHOLLET a été recrutée par la communauté de communes dans le cadre des « Petites Villes de Demain » et qu'elle est mise à disposition des communes d'Ambrières et de Gorron dans ce cadre pour les accompagner dans ce dispositif.
Agir sur la revitalisation des centres villes implique aussi de recenser les maisons abandonnées. C'est pourquoi elle va être chargée de contacter les propriétaires, leur adresser un courrier et voir comment faire évoluer ces situations. Faute de réponse, un arrêté de péril pourra être pris.

M. Maire et M. CONEUF tiennent à réagir à l'article de presse concernant l'abattage d'arbres.
Si la commune ou des particuliers et, en l'occurrence il s'agit de particuliers, abattent des arbres, ce n'est pas gratuitement. La vie d'un arbre fait, qu'à certains moments, il est nécessaire de le couper. M. le Maire cite l'exemple d'un saule pleureur qui devenait géant pour la circulation des piétons et des véhicules à l'entrée des Meubles Monnier. Celui-ci, qui paraissait encore très beau, était en fait complétement pourri de l'intérieur et sa cime se cassait en deux. Son abattage était la seule solution pour préserver de tout danger dû à son état.
Il évoque également l'abattage des arbres sur le chemin à l'arrière de la zone d'activités de la Bourdaiserie.
Si des arbres ont été abattus, c'est une négociation entre le propriétaire des arbres et les deux nouveaux propriétaires de parcelles artisanales, vendues par la communauté de communes. En effet, il s'agit de préserver les nouvelles constructions de tout risque de chute sur les nouveaux bâtiments.
Monsieur le Maire conclut en rappelant que la commune plante plus d'arbres qu'elle n'en abat.

V – FINANCES, ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

- ***Abandon de créance :***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un locataire de la résidence de la Colmont, a une dette de loyer de 736.20 €.
Une aide a été sollicitée par le locataire auprès du Fonds de Solidarité pour le Logement.
La commission a décidé de prendre en charge 662.58 €, afin de régler cette dette.
Le règlement du Fonds de solidarité prévoit qu'un abandon de créance soit demandé auprès du propriétaire à hauteur de 10% de la dette, soit 73.62 €.
Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à l'abandon de créance d'un montant de 73.62 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

- ***Cession bande de terrain – rue de la Croix :***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à la cession d'une bande de terrain bâti à la SCI Animalis, d'environ 1m², rue de la Croix, situé sur le domaine communal, pour l'intégrer à la parcelle cadastrée section AB n° 58, à l'euro symbolique, frais d'acte et de bornage à la charge des acquéreurs.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la cession de la bande de terrain bâti, à la SCI Animalis, à l'euro symbolique, au droit de la parcelle AB n° 58, d'une superficie d'environ 1 m², et dont la surface exacte sera déterminée par une opération de bornage exécutée par le cabinet KALIGEO, frais d'acte et de bornage à la charge des acquéreurs,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette cession.

Accord du conseil à l'unanimité.

- ***Fourrière Départementale de la Mayenne – convention année 2022 :***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la gestion et l'organisation de la Fourrière Départementale ont été confiées, par délégation de service public, à la société protectrice des animaux de la Mayenne.
Il est proposé de faire appel, pour les chiens et chats (à l'exception des chats sauvages), en état de divagation, appel à la fourrière départementale dans le cadre d'une convention annuelle.
La contribution annuelle est fixée à 0.37 € par habitant, soit une somme de 964.59 €, (2 607 habitants base statistique INSEE 2022).
Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la conclusion d'une convention entre la SPA de la Mayenne agissant par délégation de service public et la commune, pour l'année 2022,
- D'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

Accord du conseil à l'unanimité.

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- ***SENOM :***

Sur la commune de Gorron, plusieurs chantiers de travaux sont prévus en 2022.
Monsieur le Maire tient à rappeler les compétences des collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
Les eaux pluviales sont de compétence communale. Les eaux usées sont également de compétence communale avec une délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage avec la société SAUR.
L'eau potable est de la compétence du SENOM.
Les travaux 2022 vont concerner :

- Le lotissement résidence du Pré
- L'avenue Charles de Gaulle
- La Pierre Pichard.

- ***CCBM :***

Travaux piscine : les travaux ne sont pas encore totalement terminés. Certains dysfonctionnements sont apparus qu'il convient de traiter. A cet effet, M. HUBERT fait état de divers points à revoir comme la mise en place d'un drain qui permettra d'éviter un creusement du sol et le reprise de travaux permettant de pouvoir ouvrir les vitres alors qu'aujourd'hui, suite aux travaux, cela n'est plus possible. Il s'agit d'une faute de l'entreprise chargée de cette partie de travaux et, en conséquence de sa responsabilité, sans coût supplémentaire.

Parc d'activités des Besnardières :

Afin de pouvoir permettre les extensions d'entreprises sur ce parc, la communauté de communes va effectuer des travaux pour déplacer la voirie actuelle.

Il est fait observer qu'il conviendrait d'interdire la circulation des piétions sur l'espace routier, à l'intérieur de la zone d'activités, afin de prévenir tout accident compte-tenu de la circulation des véhicules et camions nécessaires à l'activité des entreprises.
Les piétons devront impérativement emprunter le chemin de randonnée, en bordure de la Colmont, spécialement réalisé à cet effet.

Mme GUERRIER informe l'assemblée qu'elle démissionne du comité des fêtes et qu'elle pensait remettre tous les documents en sa possession à M. MARTIN. En son absence, Mme GUERRIER dépose les documents en Mairie, charge aux services d'en informer M. MARTIN pour venir les récupérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire de séance,
Jessica DOUDARD

Le Maire,
J.M. ALLAIN